

« Transformer les pollutions en dollars » : controverses autour d’une infrastructure verte à Montréal (1986-1996)

Anaël Marrec

Une « infrastructure verte » de gestion des déchets peut susciter des controverses ; c’est ce que montre Anaël Marrec dans une étude sur le biogaz menée dans le quartier Saint-Michel à Montréal.

La valorisation des biogaz de décharge se développe à la fin des années 1970 à travers le monde, alors que se cumulent la crise de l’énergie et la crise des déchets (Daley *et al.* 1979 ; Raven et Verbong 2005). Depuis la Seconde Guerre mondiale, les municipalités doivent gérer des quantités sans cesse croissantes de déchets et elles font face, à partir des années 1970, à la saturation des décharges existantes, mais aussi à des contestations sociales et des réglementations environnementales rendant difficile l’ouverture de nouveaux sites d’enfouissement ou d’incinération (Melosi 2005 ; Rocher 2006). Les biogaz menacent de faire exploser les décharges dites « contrôlées¹ », qui se multiplient à partir des années 1950 et contaminent l’air avec des produits toxiques, tels que les chlorures de vinyle, benzènes et sulfures d’hydrogène, réputés cancérigènes. Ces gaz essentiellement composés de méthane sont le produit involontaire de la fermentation des déchets organiques dans un milieu sans oxygène. Leur toxicité résulte de matériaux (plastiques, détergents, effluents industriels...) qui s’accumulent dans les décharges depuis la Grande accélération d’après-guerre (Barles 2005). Bien que l’impact des biogaz sur la santé ne soit pas prouvé, la toxicité de certains composés est déjà bien connue dès les années 1980 (Mayer *et al.* 1993). Ils génèrent des nuisances olfactives incommodantes pour le voisinage. Leur traitement devient alors un enjeu de sécurité, de santé et d’environnement, et leur conversion énergétique une opportunité économique attrayante.

À Saint-Michel (Montréal, Québec), l’implantation d’une infrastructure de valorisation des biogaz entre 1986 et 1996 suscite toutefois de vives controverses de la part d’habitants, d’associations écologistes et de groupes syndicaux (Marrec 2024). Le déclin des activités industrielles motive en effet le refus de toute nouvelle atteinte environnementale, et stimule, comme dans d’autres cas de conflits liés aux désindustrialisations (Rainhorn et Dumontier 2013 ; High 2022), l’ouverture d’« autres possibles territoriaux », orientés vers une redistribution des ressources et la garantie d’un environnement sain pour tous (Bécot 2024). Malgré le caractère « vert » de l’infrastructure, ces objectifs se heurtent à la libéralisation du réseau électrique et aux intérêts d’entreprises qui pénètrent le marché de la dépollution et des énergies vertes (Jones 2017).

Le biogaz, stigmaté d’un espace-déchet dans un quartier désindustrialisé

Saint-Michel fait partie d’un arrondissement au centre-nord de l’île de Montréal. Dans ce quartier résidentiel de 56 429 habitants, c’est d’abord dans l’objectif de gérer un problème de

¹ Ce procédé consiste à stocker, dans des cavités, des couches alternées d’ordures pêle-mêle et de matériaux inertes (terre, résidus minéraux solides, résidus de balayage des rues...), afin de limiter le dégagement d’odeurs dans l’air environnant.

pollution qu'en 1986 la Ville de Montréal décide d'installer une infrastructure de valorisation des biogaz. Une forte croissance économique dans l'après-guerre, fondée sur l'extraction et la transformation de calcaire, s'ensuit d'un ralentissement avec le déclin de l'activité minière, jusqu'à son arrêt en 1987 (Ndiaye 2004). Avec deux carrières qui grignotent 46 % de la surface de Saint-Michel, l'héritage industriel s'impose au paysage. La désindustrialisation provoque par ailleurs une transformation du profil sociodémographique du quartier, qui devient un espace vulnérable à fort taux de chômage et de pauvreté. Depuis 1968, la carrière Miron sert aussi de décharge à l'industriel qui l'exploite, si bien qu'à la fin des années 1980, elle est devenue la plus grande décharge du Canada. Plus de 30 millions de tonnes de déchets ont été enfouies sur une surface de 40 hectares (Héroux 2008), contribuant à la dévalorisation sociale du quartier (Jolivet et Carré 2017).

À partir de 1971, autour d'associations de défense de la qualité de vie majoritairement endogènes au quartier et issues du milieu communautaire², ils se mobilisent pour que Saint-Michel cesse d'être la « poubelle » du Québec (Martin 2002 ; Trudelle *et al.* 2011). En effet, Miron absorbe non seulement l'ensemble des déchets industriels et commerciaux des dix-neuf municipalités de l'île de Montréal, mais aussi ceux de trente municipalités voisines, en raison de tarifs défiant toute concurrence (Séguin 1999). Une demande impérieuse des collectifs est de stopper l'enfouissement de déchets putrescibles, qui génèrent les biogaz malodorants, nocifs et dangereux.

Figure 1. Le site d'enfouissement de l'ancienne carrière Miron



Source : « Vers une gestion intégrée des déchets. Projet de la Ville de Montréal », Rapport de consultation publique, juin 1992.

Archives de la Ville de Montréal, Fonds BCM, Dossier CA M001 VM049-15.
CC BY-NC-SA 2.5 CA DEED.

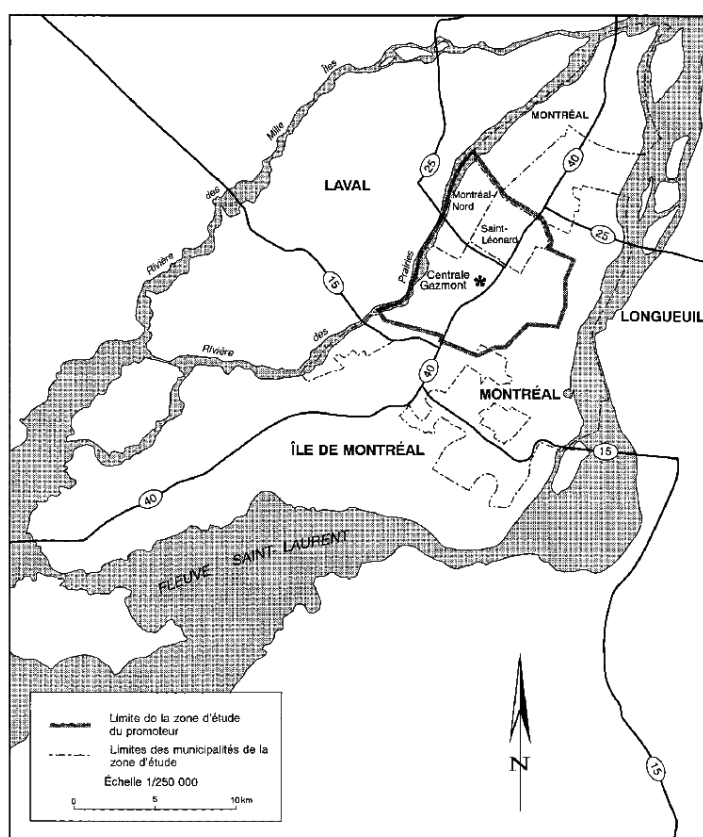
Transformer des pollutions en ressources pour financer la reconversion territoriale

En 1984, pour répondre aux mobilisations, la Ville de Montréal procède à l'achat de la carrière Miron. Sous le mandat du Rassemblement des citoyennes et citoyens de Montréal (RCM), élu en 1986, Miron devient un enjeu majeur car les élus cherchent à se démarquer de la majorité

² Au Québec, les organisations communautaires sont des groupes citoyens œuvrant dans le domaine de l'action sociale au sein des quartiers le plus souvent défavorisés. Autonomes dans les années 1960, ils tendent dans les années 1980 à collaborer avec l'État par des dispositifs de concertation ou en assurant des prestations de services (Bherer *et al.* 2012, p. 1185-1199).

précédente par des procédures démocratiques. À Miron, l'objectif est de reconvertir la carrière en zone à « rayonnement métropolitain », cumulant un grand parc d'activités récréatives et culturelles, résidences et industries de pointe (Bureau de consultation de Montréal : BCM, 1989). La carrière deviendrait le « poumon vert » des quartiers au nord de Montréal et accueillerait des activités industrielles « non polluantes » et sources d'emploi. Ce verdissement implique un coûteux système de gestion des biogaz. Afin de financer le réaménagement du site, la Ville choisit d'augmenter le tarif de mise en décharge, mais aussi de commercialiser les biogaz et, dans un premier temps, de vendre du CO₂ liquéfié³. En 1988, elle confie la conception et la réalisation de l'usine à un consortium regroupant trois entreprises des travaux publics, du gaz et de la valorisation énergétique des déchets, avec qui elle partage le coût des investissements par le biais d'une société paramunicipale (Ville de Montréal 1988). De cette manière, elle perçoit les bénéfices de la vente du biogaz en plus d'une redevance et d'un tarif préférentiel sur une vie utile estimée à vingt-cinq ans.

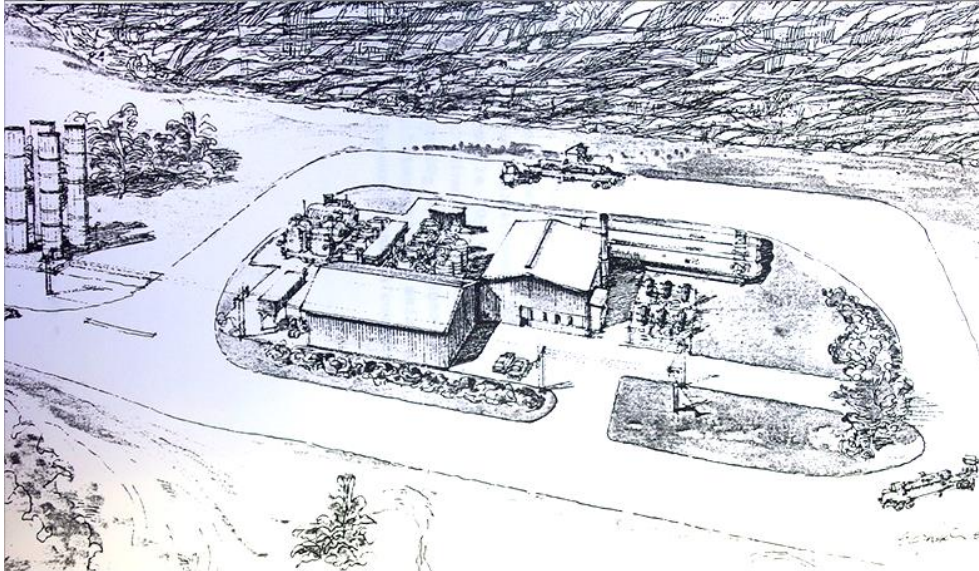
Figure 2. Emplacement projeté de la centrale Gazmont



Source : « Rapport d'enquête et d'audience publique, Centrale de valorisation du biogaz au Centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal », Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ANQ), Fonds BAPE, 2001 02 01 12.

³ Ce produit sert diverses industries (alimentaires, pharmaceutiques, chimiques...) mais cette perspective ne trouve pas de suites.

Figure 3. Vue d'artiste d'une usine de valorisation des biogaz à Miron



Source : « Commercialisation du biogaz. Résumé des principaux points contenus dans la proposition de Socodec », 1988. Archives de la Ville de Montréal, Fonds Centre de documentation, CA M001 XCD00-P6349.
CC BY-NC-SA 2.5 CA DEED.

Cette double source de revenus est un outil ambigu vis-à-vis des revendications des collectifs mobilisés sur le dossier Miron. En effet, la fermeture tant promise du site est reportée en plein milieu du deuxième mandat du RCM, en novembre 1992, pour trois raisons essentielles. D'abord, la carrière n'est pas encore arrivée au niveau de remplissage prévu pour le réaménagement, car le coût plus élevé de l'enfouissement a dissuadé plusieurs communes périphériques de recourir à ce site (Bureau de consultation de Montréal : BCM 1992). Par ailleurs, la Ville choisit de poursuivre l'enfouissement de déchets organiques, afin de satisfaire la clientèle de la décharge, plutôt que de combler avec des matériaux inertes plus coûteux. Enfin, les mobilisations environnementales ont pris de l'ampleur à l'échelle de l'agglomération (Séguin 1999), poussant la ville à fermer l'incinérateur des Carrières dans le quartier Rosemont, vivier du vote RCM au capital socio-économique plus élevé (Hatton-Proulx 2025). La municipalité décide alors de reporter les flux de déchets pêle-mêle dans la carrière Miron, prolongeant les nuisances et l'exposition des populations riveraines aux biogaz. Ce choix, qui entraîne la colère des habitants et un sentiment de trahison, maximise en revanche la production d'énergie.

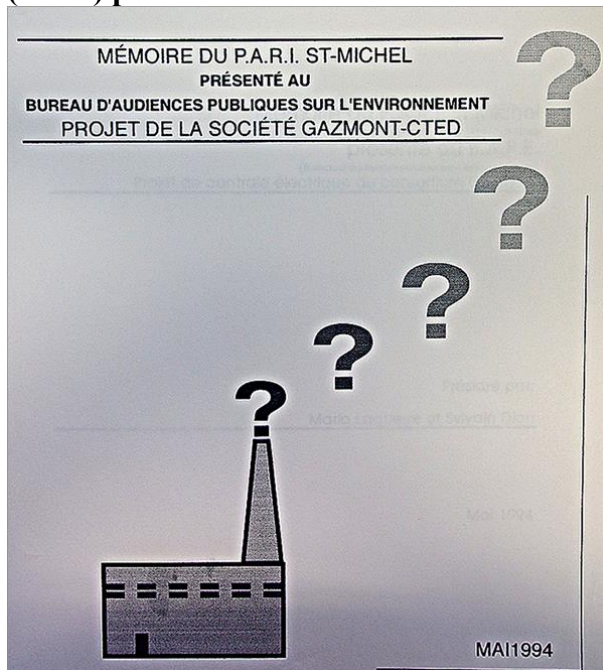
Une infrastructure verte controversée

Dans le même temps, une réorientation du projet attise les conflits. En 1991, le consortium privé ne prévoit plus une usine de purification du biogaz mais de production d'électricité, en raison d'une chute du cours du gaz naturel et d'une avantageuse politique de rachat de l'électricité à des producteurs privés par Hydro-Québec, l'entreprise publique gestionnaire du réseau électrique. Ce nouveau projet exclut du capital et de la gestion de la production la Ville, réduite à fournir du biogaz brut. Si elle perçoit toujours une redevance, à hauteur de 10 % des ventes, elle finance et gère seule l'infrastructure de récupération des biogaz, tandis qu'elle perd l'avantage de tarifs préférentiels et des bénéfices directs (BAPE 1994).

Les collectifs mobilisés pour la fermeture de la décharge, rejoints par plusieurs groupes syndicaux de la fonction publique, contestent ce projet dans le cadre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), mis en place par le gouvernement provincial en 1978 pour dialoguer avec les mobilisations écologistes (BAPE 1994). Majoritairement favorables à la valorisation énergétique des déchets, ils manifestent quatre ordres de revendications. Premièrement, l'objectif de produire de l'énergie pourrait entraîner un nouveau report de la

fermeture de la décharge, qu'ils souhaitent immédiate. Ils dénoncent par ailleurs une captation de la ressource par le secteur privé, au détriment de la Ville et du quartier. La redevance leur paraît insuffisante au vu des coûts respectifs des investissements⁴, aussi souhaitent-ils à minima la réhausser, ou plus encore, que la municipalité prenne en main l'usine afin que les bénéfices reviennent directement au quartier. C'est, pour eux, une question de justice sociale en réparation des années de nuisances subies. Troisièmement, ils critiquent le recours à l'électricité. Certains soulignent l'inefficacité énergétique de la conversion électrique⁵ tout comme le recours à du gaz naturel d'appoint, un combustible fossile polluant. Surtout, cette option prive le projet d'une redistribution locale : les kilowattheures se perdent dans un réseau électrique déjà suralimenté et guidé par des intérêts privés.

Figure 3. Mémoire du Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel (PARI) pour le BAPE



Source : PARI Saint-Michel, Mémoire présenté au BAPE dans le cadre de la consultation publique sur la centrale Gazmont, 1994 (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds BAPE, 2001 02 01 12).

Enfin, malgré le caractère écologique de cette « technologie bioénergétique appliquée à l'environnement » (Désourdy-Biothermica 1988), son impact paysager, environnemental et sanitaire inquiète les habitants. Pour l'un d'entre eux : « On se retrouve aujourd'hui avec un projet qui est un mégaprojet industriel, qui ne cadre pas du tout, mais pas du tout avec ce que la population veut à Saint-Michel » (BAPE 1993). Un premier type de crainte porte sur le risque de dégrader l'esthétique du parc et son accès avec une infrastructure imposante. Elle pourrait aussi constituer un repoussoir pour d'autres industries « légères » et créatrices d'emplois, l'usine promettant seulement quinze postes permanents. Par ailleurs, les connaissances sur la combustion des biogaz apparaissent insuffisantes pour établir son innocuité, aussi certains redoutent des effets synergiques avec les pollutions déjà présentes. D'autres signalent enfin des risques industriels inacceptables dans un quartier résidentiel : un habitant rappelle l'accident survenu en 1987, en banlieue parisienne, à la centrale de Courbevoie, faisant un mort et plusieurs blessés.

⁴ Les coûts du système sont estimés en 1992 à 36 millions de dollars pour le seul réseau de captage, auxquels s'ajoutent des dizaines de millions de dollars pour les torchères et le traitement des eaux résiduaires dites de lixiviation. En comparaison, l'usine coûte 30 millions de dollars (BCM 1992 ; BAPE 1993). La redevance est d'1 million de dollars annuels, les 10 millions de dollars de profits restants reviennent aux industriels.

⁵ La conversion d'un combustible quel qu'il soit en électricité ne présente qu'un rendement d'environ 30 %, bien moindre à l'utilisation directe de la chaleur.

Finalement, le projet est réalisé selon la nouvelle formule où le consortium privé finance l'usine et commercialise l'électricité. La centrale entre en service en 1996, et produit l'équivalent de la consommation électrique de 10 000 logements. L'enfouissement des déchets putrescibles se poursuit jusqu'en 2000.

Figure 4. Centrale Biomont au biogaz, carrière Miron, 2021



Photographie : Olivier Légaré Deslauriers.

Source : [Collection Images d'aménagement](#) © Direction des bibliothèques, Université de Montréal.

L'histoire de dix ans de mobilisations autour d'une infrastructure verte montre d'abord l'ouverture de deux chemins pour transformer une pollution héritée en ressource dans un quartier désindustrialisé : la redistribution des bénéfices au profit du quartier, ou la captation privée de la ressource. L'argumentaire des mobilisations repose sur les enjeux de santé, de cadre de vie et d'emploi, que certains articulent à des enjeux plus globaux d'efficacité énergétique et de lutte contre le gaspillage. L'issue du conflit montre finalement un rapport de force favorable aux industriels. Ainsi, le réseau de captage du biogaz permet à la fois de limiter sérieusement les pollutions aux biogaz de la carrière Miron, nocifs et facteurs d'effet de serre, et de « convertir la pollution en dollars » (Mercure 2011). Par contre, le désir exprimé par les habitants d'une redistribution de l'énergie s'est retrouvé déçu et a entretenu une situation vécue comme une injustice. Deux constats s'imposent : d'une part, l'importance de considérer l'histoire des territoires dans la mise en œuvre des infrastructures de la « transition » pour ne pas renforcer des inégalités structurelles ; d'autre part, le risque élevé d'effet rebond en matière environnementale lorsqu'il s'agit de transformer des pollutions et des déchets en ressources dans le cadre d'une économie de marché.

Bibliographie

- Barles, S. 2005. *L'Invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Ceyzérieu : Champ Vallon.
- Bécot, R. 2024. « “De l'adéquation des temporalités”, Une historiographie environnementale des désindustrialisations », in F. Bartolotti, O. Lambert et O. Raveux (dir.), *Les Mondes de l'économie, XVIII^e-XXI^e siècle. Arpenter l'histoire avec Xavier Daumalin*, Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2024, p. 187-197.

- Bherer, L., Collin, J.-P. et Shaffer, V. 2012. « Enjeux urbains et mobilisation politique : de la subsidiarité à la gouvernance institutionnalisée », in D. Fougères (dir.), *Histoire de Montréal, tome II, de 1930 à nos jours*, Québec : Presses de l'Université de Laval, 2012.
- Hatton-Proulx, C. 2025. « L'incinérateur des Carrières de Montréal : la trajectoire délicate d'une infrastructure lourde », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/L-incinerateur-des-Carrieres-de-Montreal-la-trajectoire-delicate-d-une.html>.
- Héroux, M. 2008. Développement d'outils de gestion des biogaz produits par les lieux d'enfouissement sanitaire, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- High, S. 2022. *Deindustrializing Montreal, Entangled Histories of Race, Residence and Class*, Montréal : McGill University Press.
- Jolivet, V. et Carré, M.-N. 2017. « Métabolisme urbain et quartiers péricentraux dans la métropolisation. L'exemple du quartier de Saint-Michel à Montréal », *Cybergeog.* URL : <https://journals.openedition.org/cybergeog/28067>.
- Jones, G. 2017. *Profits and Sustainability. A History of Green Entrepreneurship*, Oxford : Oxford University Press.
- Marrec, A. 2024. « Du biogaz en héritage. Mobilisations autour d'un "gisement" d'énergie dans une décharge urbaine (Montréal, 1986-2009) », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. 52, n° 1, p. 257-282.
- Martin, A. 2002. *La Construction politique d'un quartier : St-Michel et la controverse sur la carrière Miron, mémoire de maîtrise de l'Université du Québec à Montréal et de l'Institut national pour la recherche scientifique*.
- Melosi, M. V. 2005. *Garbage in the Cities, Refuse, Reform and the Environment*, Pittsburgh : Pittsburgh University Press.
- Ndiaye, S. 2004. « Projet de recherche sur les quinze ans de Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), p. 9 ; 18-19. Phase I : le profil de la communauté », *Rapport pour Centraide du Grand Montréal*, Université du Québec à Montréal.
- Rainhorn, J. et Dumontier, C. 2013. « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de Metaleurop-Nord (1970-2003) », in M. Letté et T. Le Roux (dir.), *Débordements industriels*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Raven, R. et Verbong, G. 2004. « Dung, sludge, and landfill: biogas technology in the Netherlands, 1970-2000 », *Technology and Culture*, vol. 45, n° 3, p. 519-539.
- Rocher, L. 2006. *Gouverner les déchets. Gestion territoriale des déchets ménagers et participation publique*, thèse de doctorat en géographie, Université François-Rabelais (Tours).
- Séguin, M. 1999. « Un nouveau monde de déchets : d'un problème environnemental à un enjeu sociopolitique », *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3.
- Trudelle, C., Klein, J.-L., Fontan, J.-M. et Tremblay, D.-G. 2011. « Conflits urbains et cohésion socioterritoriale : concertation et compromis dans le quartier Saint-Michel à Montréal », *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, n°MS1103.

Sources et archives

- BAPE 1994, « Rapport d'enquête et d'audience publique, Centrale de valorisation du biogaz au Centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal », Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Fonds BAPE, 2001 02 01 12.
- BCM, Retranscription de la réunion d'information, mai 1989 (Archives municipales de Montréal, AMM, Fonds BCM, CA M001 VM049-9).
- BCM 1992. « Vers une gestion intégrée des déchets. Projet de la Ville de Montréal », *Rapport de consultation publique*, juin 1992 (AMM, Fonds BCM, Dossier CA M001 VM049-15).

- Daley, E. J., Wright, I. et Qpitzka, R. E. 1979. « Methane production from landfills. An introduction », American Chemical Society, Division of Petroleum Chemistry Symposium on « Biomass as a Nonfossil Fuel Source », Honolulu, p. 290.
- Désourdy-Biothermica, « Appel de proposition. Commercialisation du biogaz », 21 mai 1988 (Archives de la Ville de Montréal, Fonds Centre de documentation, CA M001 XCD00-P6349).
- Mayer, R. C. *et al.* 1993. « Caractérisation des émanations de biogaz produits par le site d'enfouissement sanitaire Miron et analyse de leurs relations sur l'environnement, la santé et la sécurité du public et des travailleurs », Rapport de recherche pour le Service des Travaux publics de la Ville de Montréal.
- Mercure, P., « Transformer la pollution en dollars », *La Presse Affaires*, 2 mai 2011.
- PARI Saint-Michel, Mémoire présenté au BAPE dans le cadre de la consultation publique sur la centrale Gazmont, 1994 (ANQ, Fonds BAPE, 2001 02 01 12).
- Socodec 1988. « Commercialisation du biogaz. Résumé des principaux points contenus dans la proposition de Socodec », Archives de la Ville de Montréal, Fonds Centre de documentation, CA M001 XCD00-P6349.
- Ville de Montréal. 1988. Compte rendu de la réunion entre la Ville de Montréal et Cartier Limitée, 26 janvier 1988 (Archives de la Ville de Montréal, Fonds Centre de documentation, CA M001 XCD00-P6349).

Anaël Marrec est chercheuse contractuelle au Centre François-Viète (Nantes Université). Elle travaille sur l'histoire des énergies (renouvelables, nucléaire, fossiles) avec une double perspective d'histoire des techniques et d'histoire environnementale. Elle examine les réponses technologiques aux crises économiques et environnementales, ainsi que les conflits sociaux et les transformations écosystémiques qui accompagnent leur mise en œuvre.

Pour citer cet article :

Anaël Marrec, « « Transformer les pollutions en dollars » : controverses autour d'une infrastructure verte à Montréal (1986-1996) », *Métropolitiques*, 18 septembre 2025. URL : <https://metropolitiques.eu/Transformer-les-pollutions-en-dollars-controverses-autour-d-une-infrastructure.html>.

DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.2200>.